



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 janvier 2024

PLAN CHLORDÉCONE 4

Un point d'avancement des actions mises en œuvre a été présenté lors du comité de pilotage local qui s'est réuni le 25 janvier.

Le comité de pilotage local du plan chlordécone, présidé par Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la région Guadeloupe, s'est réuni le jeudi 25 janvier 2024, en présence d'Edwige DUCLAY, directrice de projet chargée de la coordination du plan chlordécone et d'Antoine LAMBERT, président de l'association phyto-victimes.

« Trois ans après le lancement du plan, et après avoir entendu les demandes des parties prenantes, l'État amplifie et renforce les mesures pour, qu'à terme, la population Guadeloupéenne puisse vivre « sans risque chlordécone ». L'ambition de l'État est : d'informer, protéger et réparer par l'action. Ses actions ne pourraient être une réussite sans un travail en concert de l'ensemble des acteurs, dont chacun d'entre vous fait partie. Je me réjouis de l'arrivée de l'association phyto-victimes en Guadeloupe qui aidera les personnes concernées en raison d'une exposition professionnelle aux pesticides, dans leurs démarches d'indemnisation. »

Maurice Tubul, secrétaire général de la préfecture de la région Guadeloupe

Depuis plusieurs mois, l'État amplifie et accélère son action, à l'écoute des parties prenantes qui ont joué un rôle déterminant dans le renforcement des mesures annoncées fin juin 2023. Ces mesures concernent tous les publics, avec :

- La mise en place opérationnelle en 2024 d'une aide technique et financière pour les éleveurs impactés par la chlordécone ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la simplification de l'aide économique aux pêcheurs impactés par la pollution et sa prolongation jusque fin 2027 ;
- La prise en charge par l'État, depuis 2023, des surcoûts liés au traitement de l'eau potable sur 6 stations équipées de charbons actifs en Guadeloupe ;
- L'amplification et la simplification de l'accès au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides concernées par une exposition professionnelle, avec l'arrivée de phyto-victimes en Guadeloupe prise en charge par le plan chlordécone ;
- Le déploiement d'un programme de prévention de l'exposition des femmes enceintes à la chlordécone depuis octobre 2023 ;
- Pour tous, l'accès gratuit à la chlordéconémie et aux analyses de sols.

Le budget initial du plan a été augmenté de 38 M€ sur la durée du plan, avec notamment le doublement de l'effort de recherche à horizon 2030.

Pour en savoir plus :

Consulter le dossier de presse et le diaporama du comité de pilotage ici : <https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Risques-naturels-et-technologiques/Dossier-chlordecone>